



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
17/03/2025
Date d'affichage
27/03/2025
Nombre de conseillers :
En exercice.....23
Présents.....15
Votants.....20
Réf : 2025-018
Objet : CRÉATION DE QUATRE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENTS DE GRADE
Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 27/03/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 27/03/2025
Le Maire, A. MOMON

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Hermann TYNDAL, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Gerty EMBOULÉ, Geneviève DARGNAT, Régine BRAUN, Pascale PALARD, Sébastien DERREUMAUX et Adeline FAIDER-LOGET

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL
Josiane PACHOLKI pouvoir à Geneviève DARGNAT
Valérie BOCQUEL pouvoir à Brigitte GOUYON
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN

Absent(s) :

Sébastien PELLERIN, Nicolas POUZET et Nassima VIGUIER

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2025-018- CRÉATION DE QUATRE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENTS DE GRADE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2007 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade ;

Considérant que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté ;

Considérant que les lignes directrices de gestion sont effectives depuis le 19 février 2025 ;

Entendu Monsieur le Maire,

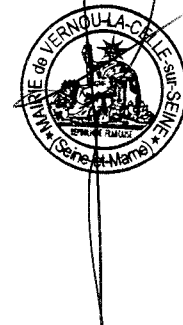
- PROPOSER à l'assemblée délibérante la création, à compter de ce jour, de :
 - deux postes permanents à temps complet d'Agents de maîtrise principaux ;
 - un poste permanent à temps complet d'ATSEM principal de 1^{ère} classe ;
 - un poste permanent à temps complet de Rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- PRECISER que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la création à compter de ce jour de :

- deux postes permanents à temps complet d'Agents de maîtrise principaux ;
- un poste permanent à temps complet d'ATSEM principal de 1^{ère} classe ;
- un poste permanent à temps complet de Rédacteur principal de 1^{ère} classe ;

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 27 mars 2025

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE